

LABOUR RELATIONS GENERAL INFORMATION
CIRCULAR NO. LR-2010-09

TO: LICENSED AIRCRAFT TECHNICIANS,
CATEGORY 01 COVERED BY THE TMOS
COLLECTIVE AGREEMENT

SUBJECT: RE-INTRODUCTION OF NEW
CLASSIFICATION / CATEGORY AT
SASKATOON AND REGINA

This is to advise that the Company is now accepting transfers for the classification of Licensed Aircraft Technician, Category 01 in Saskatoon and Regina.

We presently have a total of (4) LAT, Category 01 vacancies, two (2) at Saskatoon and two (2) at Regina.

The work schedule will be a 4X4. Start times may vary depending on the flight schedule.

All employees wishing to transfer to the above vacancies must send their transfer request no later than midnight July 15, 2010.

As per Memorandum # 1 of the collective agreement, employees requesting a transfer to a line station must hold one ACA of aircraft operated at the station. The ACA's required in Saskatoon and Regina are the Embraer and the Airbus 319/320/321.

Secondary consideration will be given to Licensed Aircraft Technicians not endorsed on either the Embraer or Airbus 319/320/321. The transfer request will be offered on the condition that the employee successfully completes an endorsement course within six (6) months of his report date.

An employee who does not successfully complete the Embraer and/or Airbus 319/320/321 endorsement requirement within six (6) months will be required to revert to their former base.

As per article 20.16.01, employees at these stations may be expected to perform Airport and Cargo Operations functions.

In the event of no qualified applicants the Company will hire externally as required.

Requests for transfer (Form ACF732B) may either be Faxed to Employee Services at (1-866-207-8636) or Emailed. All IAM&AW employees can use this electronic version called eTransfer Request by login on the Portal, under My Toolbox, eHR, Manpower, eTransfer. A copy can also be sent via Canada Post (regular or registered), to the Director, Labour Relations, Air Canada Centre 1263, P.O. Box 9000, Dorval, Quebec, Canada H4Y 1C2, marked Attention: A. Fiquet.

A copy must also be forwarded by fax at 204/783-0146 or Canada Post (regular or registered) to the Regional Shop Committee, Technical Services Lodge 714, 211-2020 Sargent Avenue - Winnipeg Manitoba R3H 0C9 - Zip 3887.

Employees are reminded that such transfers are actioned at their own expense.

CIRCULAIRE D'INFORMATION GÉNÉRALE DES
RELATIONS DU TRAVAIL NO. LR-2010-09

À: TECHNICIENS AVION BREVETÉ, CATÉGORIE
01 ASSUJETTIS À LA CONVENTION
COLLECTIVE ATESO

OBJET: RE-INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE CLASSE
D'EMPLOI/ CATÉGORIE À SASKATOON ET
RÉGINA

Ceci est pour aviser que la Compagnie accepte désormais les demandes de mutations pour les classes d'emploi de techniciens avion brevetés, catégorie 01 à Saskatoon et Régina.

Nous avons actuellement un total de (4) postes LAT, catégorie 01 vacants, soit deux (2) à Saskatoon et deux (2) à Régina.

L'horaire de travail sera un 4/4. Les horaires de début de quart de travail pourraient varier selon les horaires de vols.

Tous les employés désirant transférer, afin de combler les postes vacants ci-haut mentionnés doivent faire parvenir leur demande de mutation au plus tard à minuit le 15 juillet 2010.

Selon le Protocole d'accord no.1 de la convention collective, les employés désirant une mutation à une escale de la maintenance en ligne doivent détenir un ACA d'un appareil en opération à l'escale. Les ACAs nécessaires à Saskatoon et Régina sont celui du Embraer et du Airbus 319/320/321.

Une deuxième considération sera octroyée aux techniciens avion brevetés ne possédant pas le cours-type de l'Embraer ou du Airbus 319/320/321. La demande de mutation sera offerte sous réserve que l'employé complète avec succès un cours-type dans les six (6) mois de la date où il se présente à sa nouvelle escale.

Un employé qui ne complète pas avec succès le cours-type de l'Embraer et/ou du Airbus 319/320/321 à l'intérieur des six (6) mois devra retourner à son escale précédente.

Selon l'article 20.16.01, les employés à ces escales pourront être appelé à effectuer des tâches des opérations Aéroports et Fret.

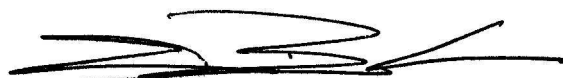
Dans l'éventualité où aucune candidature qualifiée serait présentée, la Compagnie procédera à de l'embauche externe.

Les demandes de mutation (formulaire ACF73B) doivent être acheminées soit par télécopieur au Service aux employés au numéro 1-866-207-8636, soit par courriel. Tous les employés représentés par l'AIMTA peuvent utiliser l'option « eMutation – AIMTA » en se connectant au portail, sous Ma Boîte à Outils, eRH, Personnel, eMutation – AIMTA. Une copie peut aussi être acheminée par Poste Canada (courrier régulier ou enregistré) à l'adresse suivante : Directeur, Relations du travail, Centre Air Canada 1263, C.P. 9000, Dorval, Québec, Canada H4Y 1C2, à l'attention de : A. Fiquet.

Une copie doit aussi être acheminée par télécopieur au 204-783-0146 ou par Poste Canada (courrier régulier ou enregistré) à l'adresse suivante : Comité d'atelier régional, Services techniques, Loge 714, 211-2020 Avenue Sargent, Winnipeg, Manitoba R3H 0C9 – Zip 3887.

Veillez noter que ce type de mutation, ainsi que les frais afférents sont la charge de l'employé demandeur.

Le chef de service – Relations du travail



Denis Boucher
Manager, Labour Relations